

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AVRIL 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **1er avril**, à **vingt-heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **26 mars 2025**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : 12, Votants : 15

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., M. DELPIT M., CESSAC J-B., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., Mme RENAUDIE N., Mme DE VIDO M-P ; M. HAMELIN J., M. BARCONNIERE D, MAGNE A-P.

EXCUSÉ(E)S: Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V. ; Mme ESPIAUT E., M. DELPIT G., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., M. NOUET M., M. VALADE R.

Mme ESPIAUT Emmanuelle a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID, ROULLAND-BERTHELOT Sylvie a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID, M. Michel NOUET a donné procuration à M. Michel DELPIT.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

Ordre du jour :

1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de mars 2025

2/ Présentation et vote des budgets 2025 pour les budgets :

- Logements
- Lotissement
- Régie de transport scolaire
- Multiple rural
- Budget principal de la commune

3/ Vote des taxes

4/ Divers

1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de mars 2025

Le conseil municipal, après rajout de modifications apportées à la demande de Robert Valade, adopte le procès-verbal du conseil municipal de mars à l'unanimité.

2/ Présentation et vote des budgets 2025

LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget annexe Lotissement établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 58 965.85

Recettes : 58 965.85

Section d'Investissement :

Dépenses : 12 446.54

Recettes : 12 446.54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2025 pour le budget Lotissement.

MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 le Multiple Rural établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 15 069.68

Recettes : 15 069.68

Section d'Investissement :

Dépenses : 17 666.64

Recettes : 17 666.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2025 pour le Multiple Rural.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 concernant la Régie de Transport Scolaire établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 31 707.41

Recettes : 31 707.41

Section d'Investissement :

Dépenses : 8 823.26

Recettes : 8 823.26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2025 pour la Régie de transport scolaire.

LOGEMENTS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget annexe Logements établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 202 694.95

Recettes : 202 694.95

Section d'Investissement :

Dépenses : 144 631.23

Recettes : 144 631.23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2025 pour le budget Logements.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2025 du budget principal établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 871 828.27

Recettes : 871 828.27

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 050 147.68

Recettes : 1 050 147.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2025 présentée pour le budget principal.

3/ vote des taxes

Vu l'article 1638 du code général des impôts prévoyant les modalités de l'intégration fiscale progressive,
Vu la délibération 36-2018 de Saint-Amand de Coly du 02/07/2018 et la délibération 2018-07-42 de Coly du 06/09/2018 validant l'intégration fiscale progressive de la Commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND comme indiquée à l'article 1638 du code général des impôts,

M. le Maire de COLY-SAINT-AMAND rappelle au Conseil Municipal de la Commune Nouvelle que les taux étant différents sur les Communes de COLY et SAINT-AMAND-DE COLY il a été prévu un lissage sur 12 ans qui est effectué par les finances publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**,

Décide de voter les taux d'imposition de COLY-SAINT-AMAND pour chacune des taxes directes locales pour 2025 :

1/ Taxe foncier bâti : 42.78%

2/ Taxe foncier non bâti : 111.13%

3/ Taxe d'habitation : 16.27%

Le produit fiscal attendu pour 2025 s'élève donc à 403 397.00€

4/ Divers

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année des subventions de fonctionnement sont attribuées à divers organismes et donne en lecture la liste des différentes demandes de subventions, des attributions sont alors décidées lors du vote du budget communal de la commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND 2025 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Associations	Vote 2025
Amicale laïque de Montignac	150

ANACR	100
Anciens combattants	100
APAJH - ALTHEA	100
Ass. Dép. des retraités agricoles	100
Ass. GPT prop. Chasseurs de Lasserre	400
Association Alzheimer Dordogne	100
Association des accidentés de la vie	50
Association des Boules au Nez	50
Association française des sclérosés en plaques	50
CEPSM de Montignac	400
chantier solidarité jeunesse	3000
comité FNACA M. Ranoux Michel	100
Convention culturelle	1500
croix rouge	400
Don du sang	100
ecocycle	500
Evanews	200
Hand ball club	100
La Colynoise	500
Le Randal	400
Les amis de Saint Amand	4500
les petits loups	650
Les 6 coups du brigadier	100
Les voyageurs de mots	200
Ligue contre le cancer	100
Participation voyage Coly-Saint-Amand	3000
Radio cristal FM	100
Resto du cœur	300
restos du cœur centre de Terrasson	300
Saint-Amand fait son intéressant	4500
Secours catholique	100
secours populaire français	100
Souvenir français	50
Sté de Chasse Diane du Périgord	400
Téléthon	400
Totaux	23200

Les élus membres d'associations sortent au moment des délibérations et du vote de la subvention attribuée à l'association dont ils sont membres :

- Pour *Saint-Amand fait son intéressant*, Vincent Geoffroid, est sorti de la salle et les membres restant du Conseil Municipal ont délibéré et voté une subvention de 4 500€
- Pour *Les amis de saint-Amand* Jean-Baptiste Cessac, Martine Lasserre, Vincent Geoffroid, Jean-Michel Demonein sont sortis de la salle et les membres restant du Conseil Municipal ont délibéré et voté une subvention de 4 500€

- Pour *la Colynoise*, Yvette Lajugie, Jean-Baptiste Cessac et Jean-Michel Demonein sont sortis de la salle et les membres restant du Conseil Municipal ont délibéré et voté une subvention de 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux autres associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus, de faire procéder au paiement des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé pour un montant total de 23 200.00€.

POINT PERSONNEL :

Recrutement d'un agent saisonnier en renfort sur une journée :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour la journée du 06 mai 2025 et que cette situation peut se reproduire en saison estivale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour la journée du 6 mai 2025 ;

Cet agent assurera des fonctions de soutien à l'agent en charge de l'espace patrimoine pour assurer une mission d'accueil de groupes. Le temps de travail de cette journée sera de 12h30.

La rémunération de l'agent se fera sur la base de **l'indice brut (IB) 397 – indice majoré (IM) 361**

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Le Maire pourra procéder au recrutement direct d'un contractuel en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour le point information dans la limite de 4 mois par an sans consulter le conseil municipal préalablement ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fin du contrat de Léa De Geitère :

Le contrat de Léa se termine fin août 2025. Le Maire expose un projet de groupement d'employeur incluant la mairie, les amis de Saint-Amand, SAFSI et Ecocycle qui pourrait permettre d'embaucher un

employé à plusieurs. Le Conseil Municipal autorise le Maire à rechercher des informations et des financements pour ce projet.

Demande d'une case de colombarium

Le Maire donne lecture de la demande de location de case de colombarium pour 30 ans de M. ARIAS J-C. Le conseil municipal accepte sa demande.

Demande de participation pour un voyage

Le Maire donne lecture d'une demande de financement pour le voyage scolaire de Mathis Portron, le conseil municipal après en avoir délibéré vote une participation de 100€ pour cette demande.

Divagation de chiens

Jean-Michel Demonein soulève le problème de divagation du chien de Alban Hamelin sur Coly.

Demande des chasseurs de Lasserre

L'association des chasseurs de Lasserre demandent l'autorisation d'implanter une stèle à la mémoire de Franck Barconnière au lieu-dit « le Peysset ». Le Conseil municipal accepte la demande mais souhaite recevoir un descriptif au préalable.

Le Relais a cessé son activité de recyclage des vêtements usagés

Pour traiter la collecte en urgence Le SICTOM se propose de reprendre la collecte des bornes de vêtements usagés en attendant une décision à ce sujet.

Demande d'exonération de l'occupation du domaine public

Périgord Numérique demande l'exonération jusqu'au retour à l'équilibre prévu en 2032. Le Conseil Municipal accepte.

Sollicitation de salle

L'association des bras cassés souhaiteraient pouvoir occuper la salle du séchoir. Le conseil municipal accepte à la condition que l'association s'acquitte du tarif location pour les personnes qui n'habitent pas la commune : 500€ le weekend. (A voir)

Implantation de panneaux

Jean Hamelin soulève le problème du nombre de panneaux et de leur implantation au pont de la Grave à Coly.

Demande d'entretien d'un chemin rural

M. Castelano demande la réfection d'un chemin pour accès à ses bois chemin des anciennes poubelles depuis la combe noire. Les lieux ont été visités par les agents et Michel Delpit, les travaux nécessaires sont trop importants et il existe un accès par le haut via le Montant, le conseil municipal décide donc que ce n'est pas une priorité et qu'il faudra emprunter l'accès existant via le Montant pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID